

# **Intervention de Mme Prune Audiffren, professeur d'Anglais**

## ***Collège-lycée Elie Vignal***

1°) troubles du langage/ dyspraxie / trouble attentionnel: origine clinique, définition, et comment mesurer la part d'un réel trouble des apprentissages et d'un manque d'efforts ou d'implication?

2°) description des répercussions en classe ou en situation professionnelle sur

- la compréhension
- l'expression
- la mémorisation
- la faculté à planifier un raisonnement ou les étapes d'une procédure
- la faculté à lire un schéma, une carte, un tableau à double entrée type Excel
- la faculté à s'organiser, au niveau matériel comme au niveau temporel et spatial
- les capacités de motricité fine et globale, la manipulation d'outils, l'utilisation de machines dangereuses

3°) Vécu de ces élèves (diagnostiqués ou non): souffrance psychique, perte d'estime de soi, rejet du scolaire, démotivation, incompréhensions élèves/ enseignants

4°) brève présentation des implications de la loi de 2005 quant aux devoirs de l'institution scolaire face à ces élèves, et présentation-éclair du P.A.P. - document officiel à compter de la rentrée 2015 pour la prise en charge scolaire des élèves dys n'ayant pas besoin de passer par une reconnaissance de handicap MDPH

5°) Que faire quand on est enseignant et que l'on suspecte ou que l'on connaît le trouble dys de certains de nos élèves (il y en a beaucoup en CAP et SEGPA, pas toujours diagnostiqués ni suivis par ailleurs)

6°) Quels droits pour ces élèves en termes d'aménagements tout au long de l'année et de mesures particulières aux examens, épreuves générales comme professionnelle

Le B.A. BA des aménagements pédagogiques en termes d'accessibilité des documents, d'aide à l'acquisition de procédures et méthodologies, et de l'adaptation des modalités de prise de note et de restitution des connaissances

7°) Questions-réponses face à des points spécifiques soulevés par les participants